

Annexe 3 – Recommandation 12.1 Projet « Dauphins sans frontières »

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 5 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties coopèrent dans le but d'évaluer de manière périodique l'état des populations des mammifères marins, les causes de mortalité et les menaces pesant sur leurs habitats et, plus particulièrement, sur leurs fonctions vitales, telles que l'alimentation et la reproduction.* » ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant la résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant la lettre relative à l'évaluation du rapport final du projet « Dauphins sans frontières » (lettre CF/MT/2019-26) ;

1. *prend note* du rapport final du projet « Dauphins sans frontières » ;
2. *recommande* aux Parties d'encourager les mesures de sensibilisation et d'information, notamment destination des pêcheurs professionnels ;
3. *recommande* aux Parties de prendre note des propositions de mesures de gestion élaborées dans le cadre du projet « Dauphins dans frontières » dans le but de leur mise en œuvre et en particulier :
 - l'approfondissement des informations sur les interactions entre le *Tursiops truncatus* et la pêche artisanale ;
 - le développement de collaborations entre les centres de recherche dans l'aire du Sanctuaire Pelagos pour le partage des catalogues photographiques afin de suivre les mouvements des espèces ;
 - le lancement d'une campagne de recherche pour l'estimation de l'abondance du *Tursiops truncatus* dans l'aire du Sanctuaire Pelagos ;
 - l'identification de zones particulièrement importantes pour le *Tursiops truncatus* dans l'aire du Sanctuaire Pelagos ;
 - la collaboration avec l'Accord ACCOBAMS dans la préparation d'un *Conservation and Management Plan* (CMP) pour l'espèce.
4. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.